



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 14 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (21): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE (→ 19 :31), Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL (→ 19 :52), Monsieur Léonard JERUL (→ 19 :51)

Etaient absents (...): Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (2): Madame Liliane DOCAN (par Monsieur Léonard JERUL), Monsieur Sylvain FLEREAU (par Monsieur Jean BARDAIL)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marianne LOYSON a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 09-01-2014 Organisation d'une « Masterclass » de Zumba

La ville de Morne-à-L'Eau se propose d'organiser le 1er Master Class de Zumba. Cette manifestation se déroulerait le samedi 15 février 2014 sur la place Gerty Archimède de 17h30 à 19h00.

Le tarif d'inscription proposé est de 10 euros.



Depuis plus d'un an déjà la Direction des Affaires Sportives propose à ses adhérents Carte Pass Sport une animation Zumba encadrée par l'animateur sportif Ludovic DYVRANDE qui a donné une impulsion et un dynamisme remarquables à cette activité sur le territoire.

Ce programme d'entraînement physique qui combine des éléments d'aérobic et de danse est particulièrement apprécié car il s'adapte parfaitement à un style de vie urbain, et aussi rural. C'est aussi l'occasion de pratiquer le sport de façon plaisante et ludique.

Au cours de cette manifestation de prestige deux intervenants viendront appuyer nos deux animateurs municipaux. Cet évènement s'adresse tant aux élèves des autres classes de Zumba du département, qu'à ceux de l'activité Pass Sport, et à tous les volontaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le principe d'organisation d'une masterclass de Zumba.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les décisions portant délégations du Conseil Municipal au Maire

Où l'exposé du Maire

et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'organisation de l'évènement « MasterClass de Zumba » de la Ville de Morne-à-L'Eau.

ARTICLE 2 : D'approuver la fixation des frais d'inscription par athlète à 10 euros (dix euros).

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 14 Janvier 2014

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

